



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 23/2007  
concernant le budget 2008

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du vendredi 7 décembre 2007 présidée par M. Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 23/2007, oui le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté par 20 oui moins 18 non et 5 abstentions, l'amendement suivant :**

Page 8 du budget 2008, compte 610 « Police » :

- Personnel maximum 0,70 EPT

**a accepté à la majorité des voix moins 4 abstentions, les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :**

- d'adopter le budget 2008 qui se résume comme suit :

Dépenses	CHF	22'822'900.00
Recettes	CHF	21'537'350.00
Excédent des dépenses	CHF	<u>1'285'550.00</u>

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 7 décembre 2007.


AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

  
Guy Marti



La secrétaire

  
Valérie Willemin

St-Légier-La Chiésaz, le 10 décembre 2007

---